Jura riord Communauté de communes	Compte-rendu succinct	<u>Le Président</u> : M. Gérome FASSENET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	
		<u>Le Secrétaire de Séance</u> : M. Eric MONTIGNON
Affiché le :	Séance du Jeudi 3 mars 2016	

Personnes excusées/absentes :

EVANS : M. Hervé BOUVERESSE - Donne POUVOIR à M. Jean-Luc HUDRY ; ORCHAMPS : M. Denis JEUNET - Donne POUVOIR à M. Christian RICHARD ;

OUGNEY: M. Philippe GRANDGUILLAUME;

SALANS : Mme Stéphanie DREZET – Donne POUVOIR à M. Philippe SMAGGHE.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le JEUDI 3 MARS 2016 à 20h30 à la salle communale de VITREUX sous la présidence de M. Gérome FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD. La séance a débuté à 20h35 et a été levée à 00h15.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour et au rapport préparatoire, envoyés à tous les délégués communautaires.

a) Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2016 et désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Eric MONTIGNON comme secrétaire de séance;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 28 janvier 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

1. TOURISME

a) Modification du tracé de l'Eurovéloroute entre Orchamps et Ranchot

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Didier PEREZ, ETREPIGNEY, demande si cette modification est un itinéraire bis ?

Monsieur Gérome FASSENET, Président, répond que ça sera un itinéraire bis et que celui-ci sera nommé comme par exemple « Boucle du Doubs » ou autres noms.

Monsieur Didier PEREZ, ETREPIGNEY, indique que le problème actuel de ce tracé est la sécurité!

Monsieur Gérome FASSENET, Président, indique que le nouveau tracé sera fait en fonction de la circulation en mettant en avant la sécurité. L'idée est que la véloroute soit terminé avec un coût moindre. Pour rappel, le 07/03, réunion à Rochefort-sur-Nenon.

Monsieur Stéphane MONTRELAY, RANS, précise qu'il est dommage de ne pas avoir rencontré les services du Département afin de réfléchir ensemble sur le développement du tourisme ?

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, explique que l'objectif est d'avoir deux itinéraires différents.

Monsieur Stéphane MONTRELAY, RANS, demande si les deux itinéraires seront développés et si ceux-ci seront sécurisés.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, précise que les deux itinéraires seront bien développés mais que le public sera différent.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, se demande en terme d'aménagement ce qui sera fait pour la signalétique.

Monsieur Gérome FASSENET, Président, indique que l'aménagement se fera vers Le Moulin des Malades et à l'entrée de la commune de LA BARRE.

A la majorité absolue (1 CONTRE - 3 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le nouveau tracé proposé par le Conseil Départemental du Jura, à la condition d'un accord concordant des communes concernées par le nouveau tracé.

Rapport adopté à la majorité absolue :

Pour : 31 Contre : 1 Abstention : 3

b) Convention Conseil Départemental 39 pour la promotion de la boucle cyclable vitrine n° 5 « Sur les traces du Loup Garou »

Monsieur Gérome FASSENET, Président, informe de ce dossier le Conseil Communautaire.

Monsieur Rémy MARTIN, PETIT MERCEY, demande combien de kms fait la boucle ?

Monsieur Gérome FASSENET, Président, indique 56,900 km.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve les termes de la convention pour la promotion d'une boucle vitrine sur le territoire de Jura Nord « Sur les traces du Loup Garou »;
- se prononce favorablement sur la participation financière de la Communauté de Communes Jura Nord pour la fourniture de panneaux de signalisation à hauteur maximale de 1825,80 € HT;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0

2. ECONOMIE

a) Adhésion à la Mission Locale Dole Revermont

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il ajoute qu'une centaine de jeunes du territoire est suivi à la Mission Locale Dole Revermont. L'idée est d'avoir une journée de permanence sur le territoire, soit sur un site de Jura Nord comme par exemple la Médiathèque ou voir aussi pour que la permanence tourne sur le territoire.

Monsieur Alain GOMOT, VITREUX, demande si les jeunes suivis à la Mission Locale sont volontaires ou non ?

Monsieur Gérome FASSENET, Président, indique que les jeunes suivis à la Mission Locale y vont de leur plein aré.

Monsieur Alain GOMOT, VITREUX, demande s'il y a un suivi du dossier du jeune ?

Monsieur Gérome FASSENET, Président, répond qu'il y a un suivi. Il précise également que si Jura Nord adhère, les communes auront des documents à mettre à disposition des habitants et auront un travail à faire au niveau des entreprises. Cette adhésion permettra aussi de continuer à développer le territoire. Le coût est de 13 700 €/an. Pour l'année 2016, l'adhésion étant dans le courant du 1^{er} trimestre 2016, le montant est au prorata, soit 10 300 €.

Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-président, tient à ajouter que c'est la seule action que Jura Nord porte envers les jeunes.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve l'adhésion à la Mission Locale Dole Revermont ;
- approuve la convention de mise à disposition du local de permanence ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à ce dossier et à signer tout document y afférent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0

b) Vente du lot n° 5 : ZAE RANCHOT

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

 accepte la vente de la parcelle, lot 5, d'une surface de 2 070 m² de terrain, à l'entreprise DIETRE, à 7 € HT/m², pour un montant total de 14 190,00 € HT, soit 17 028,00 € TTC; autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0

c) FPIC - Commune de LOUVATANGE

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Gérome FASSENET, Président, ajoute que la requalification des logements se situe sur la maison mitoyenne à la mairie. Au niveau des aides, 30 % de DETR et pour le Fonds de Soutien du BTP, soit 75 000 € par logement. Autres aides, avec TEPCV, la commune peut bénéficier d'un emprunt à taux 0 % : il suffit de se rapprocher de la Caisse des Dépôts et de Consignations.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur l'attribution du Fonds d'Aide aux Projets d'Investissement à la commune de LOUVATANGE, soit au maximum 8 548,02 € HT (sous réserve que le montant des aides ne dépasse pas 80 % des travaux).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

3. BATIMENTS - SERVICE TECHNIQUE

a) Aménagement des abords du collège de Fraisans

Monsieur Gérome FASSENET, Président, informe de ce dossier le Conseil Communautaire.

Monsieur le Président précise que la commune de Fraisans va refaire l'aménagement devant le collège car au moment du matin et du soir (heures de début et de fin du collège), il y a un réel souci de sécurité (beaucoup de voitures, bus).

L'idée est que la commune de Fraisans demande une participation aux communes dont les enfants vont au collège de Fraisans.

La commune de Fraisans a demandé l'aide du CAUE et les services du Département ont travaillé sur plusieurs hypothèses dont l'hypothèse 1 serait la mieux adaptée avec un coût de 70 000 € TTC en gardant les bordures actuelles.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, ajoute que cet aménagement date d'un certain nombre d'années. Le 1er projet n'a pas abouti. Effectivement, la commune a sollicité le CAUE mais est très surpris car sur les 4 hypothèses, la commune de Fraisans, le CAUE et le collège avaient retenu l'hypothèse 4! Il ajoute qu'il est très inquiet si c'est l'hypothèse 1 qui est retenu.

Monsieur Gérome FASSENET, Président, indique que le Conseil Départemental a étudié chaque hypothèse. Il précise qu'il va transmettre à qui de droit l'analyse du Conseil Départemental.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, ajoute également qu'il avait pensé à solliciter Jura Nord pour une participation de cet aménagement au lieu des communes mais comme certaines communes de Jura Nord ne dépendent pas du collège de Fraisans, il va demander la participation des communes rattachées à ce collège. Il indique qu'il va avancer dans le chiffrage définitif pour avoir un projet définitif. Il est prévu également de faire des abris pour les jeunes.

Monsieur Michel GANET, PAGNEY, ajoute qu'il serait judicieux de pénaliser les voitures car le Département finance le transport.

Monsieur Luc BEJEAN, MONTEPLAIN, précise que pour la participation de cet aménagement, il faut tout d'abord que chacun en parle à son Conseil Municipal et également que chaque commune soit concertée à cet aménagement si elle participe financièrement.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, indique que les communes seront concertées à cet aménagement

mais que pour l'instant il n'y a pas de chiffres définitifs.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, ajoute qu'il faut que toutes les communes concernées participent financièrement car qui paiera pour les communes qui ne paieront pas ?

Monsieur Philippe SMAGGHE, SALANS, rejoint M. BEJEAN en précisant qu'il faut tout d'abord en parler en Conseil Municipal avant de se prononcer.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

b) Demande de la gendarmerie nationale pour l'accord de principe pour la création d'une gendarmerie à Dampierre

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, indique qu'il était au courant que la gendarmerie de Fraisans allait fermer. Pour l'instant, présence de gendarmes 2 demies-journées par semaine : les autres jours, les gendarmes sont à Orchamps. Il indique donc qu'il n'est pas nécessaire qu'il demande d'autres locaux en attendant une nouvelle gendarmerie.

Monsieur Gérome FASSENET, Président, précise que le Bureau est favorable à la démarche d'une nouvelle gendarmerie mais par contre trouver une autre solution que la mise à disposition de mobil homes le temps de la nouvelle gendarmerie.

Monsieur Christian RICHARD, ORCHAMPS, est très surpris de la proposition de ce soir et n'approuvera donc pas la proposition de terrain. Il ne comprend pas la logique de la gendarmerie. Il indique que lors de la séance du 22 octobre 2015, Jura Nord a sollicité les communes pour une proposition de terrain pour la future gendarmerie et il est surpris de voir que la commune de Dampierre a délibéré le 05/10/2015. Il ajoute également que par rapport au logement, la gendarmerie recherche des logements et a fait une demande à la commune d'Orchamps.

Madame Jessica RAMEL, ORCHAMPS, prend part au vote en précisant que le temps de demander un certificat d'urbanisme du terrain ainsi que de répondre au cahier des charges que la gendarmerie demande, il a fallu du temps pour que la commune d'Orchamps monte son dossier de candidature.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, tient à préciser que la commune de Dampierre a proposé un terrain mais c'est la gendarmerie qui décide où la future gendarmerie doit être.

Madame Jessica RAMEL, ORCHAMPS, précise que la commune d'Orchamps a aussi déposé un dossier de candidature.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, précise que ce soir il faut que l'on se prononce sur l'implantation d'une nouvelle gendarmerie sur le territoire, le lieu sera choisi par la gendarmerie.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, indique qu'il n'y a pas assez d'éléments pour pouvoir délibérer ce soir.

Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-président, ajoute qu'il y a un besoin d'une gendarmerie sur le territoire et il propose de prendre une délibération de principe relative à l'engagement de Jura Nord à faire une nouvelle gendarmerie. 2 sites sont proposés. Il précise que Jura Nord souhaite les aider mais aimerait plus de détails par rapport aux locaux qu'ils demandent.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, indique qu'une réponse au courrier doit être faite en demandant plus d'informations sur le détail de leurs besoins.

Monsieur Gérome FASSENET, Président, propose donc au Conseil Communautaire de ne pas prendre de délibération mais de faire un courrier informant de l'accord du Conseil Communautaire pour la construction d'une nouvelle gendarmerie en joignant les deux dossiers de candidatures et en leur demandant des précisions sur leurs besoins en terme de locaux et autres.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce dossier et émet un avis favorable sur la proposition de courrier (1 ABSTENTION).

c) Requalification de l'école de musique et de danse à Orchamps : bail emphytéotique

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il précise qu'il faut se mettre en conformité.

Il ajoute que Monsieur le Sous-Préfet ne subventionnera pas si les documents nécessaires ne sont pas réalisés/conclus (bail emphytéotique).

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de mission développement, ajoute qu'il faut également se mettre en conformité pour le gymnase car pour l'instant le terrain est toujours au nom de la commune de Fraisans.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, indique que la commune a pourtant cédé le terrain à la Communauté de Communes Jura Nord.

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de mission développement, répond que Jura Nord a une délibération du Conseil Communautaire se prononçant sur les conditions de cession mais n'a pas en sa possession de documents.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, ajoute que la cession a dû se faire il y a 4 ou 5 ans en même temps que le Pôle Enfance.

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de mission développement, précise que Jura Nord n'a pas de bail emphytéotique.

Monsieur Christian RICHARD, ORCHAMPS, informe que la commune d'Orchamps souhaite entretenir l'extérieur du terrain ou se situe l'école de musique et de danse.

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de mission développement, ajoute qu'il convient de l'indiquer dans le bail emphytéotique.

Monsieur le Président informe que le permis de construire sera déposé dans les 15 jours.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve la conclusion d'un bail emphytéotique avec la commune d'Orchamps pour une durée de 50 ans, fixant les conditions de mise à disposition des deux bâtiments sur la parcelle 396 AD 1, sise 6 rue de l'Eglise étant précisé que la Communauté de Communes Jura Nord réglera une redevance annuelle symbolique de 1 € et prendra à sa charge les fluides, les impositions et les travaux en tout genre ;
- désigne l'office notarial;
- autorise Monsieur le Président à signer ledit bail emphytéotique ainsi que tous documents se rapportant à la régularisation de cette mise à disposition ;
- précise que les dépenses et les recettes éventuelles seront imputées aux chapitres correspondants du budget.

4. COMMUNICATION CULTURE ASSOCIATIONS

a) Développement du Très Haut Débit

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il précise que l'Etat veut développer le Très Haut Débit.

L'aide de l'Etat est à 50 % jusqu'à la prise téléphonique.

L'aide du Département et du bloc communal est de 50 %.

Concernant le territoire Jura Nord, besoin du Très Haut Débit dans la Vallée de l'Ognon, Fraisans, Courtefontaine.

Le coût : 150 €/habitant.

Pour Jura Nord (environ 10 000 habitant): 1 million 5.

Il convient de désigner deux personnes pour travailler avec le Département.

La Communauté de Communes est candidate pour développer le Très Haut Débit et propose Monsieur Eric MONTIGNON et Monsieur Christophe FERRAND comme référents de ce dossier.

Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY est disponible pour toutes interrogations. Les priorités sont les zones

blanches, les zones artisanales et industrielles et les cabinets médicaux.

Monsieur Stéphane MONTRELAY, RANS, s'interroge sur l'utilité pour une zone artisanale d'avoir la fibre.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- affirme son souhait de s'engager dans le développement du Très Haut Débit sur le territoire Jura Nord dans le cadre d'un PROGRAMME départemental DE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT dans le Jura;
- désigne Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, et Monsieur Christophe FERRAND, Viceprésident comme référents de ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

b) Convention entre le demandeur de labellisation et le Comité Départemental de la randonnée pédestre

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve les termes de cette convention de labellisation avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre;
- se prononce favorablement sur la participation financière de la Communauté de Communes Jura Nord soit un montant de 150 € (50 € par itinéraire – Sentier de la Vigne à ROUFFANGE/Sentier des Mines à FRAISANS/Sentier du Guépier de la Forêt de Chaux à ETREPIGNEY) ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention de labellisation avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0

5. AFFAIRES SCOLAIRES

a) Charte de bonne utilisation des locaux scolaires

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve cette charte de bonne utilisation des locaux scolaires;
- autorise Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président délégué aux affaires scolaires, Madame la Vice-présidente déléguée à l'enfance-jeunesse-loisirs, Madame la Directrice du service Affaires Scolaires/Enfance Jeunesse Loisirs, aux Responsables ALSH et aux Directeurs d'écoles à signer ladite charte de bonne utilisation des locaux scolaires;
- autorise Monsieur le Président à signer tout autre document y afférent ;
- prend toute disposition utile à la mise en œuvre de cette charte.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président, informe le Conseil Communautaire de quelques points.

Pour la rentrée 2016, il y a une baisse d'effectifs. Les effectifs seront donc identiques à l'année dernière et les 3 prochaines années, les effectifs seront en baisse.

Fermetures de classes pour la rentrée 2016 : deux fermetures de classes étaient prévues, une à Gendrey et l'autre à Fraisans. Le Président, la Directrice du service ASCO EJL et moi-même avons rencontré l'Inspection Académique. Au final, classe maintenue à Fraisans mais par contre, classe supprimée à Gendrey. Le module sera donc affecté à l'ALSH.

Monsieur Gérome FASSENET, Président, précise qu'il n'y aura plus qu'une seule Direction à Gendrey.

6. FINANCES

a) Débat d'Orientation Budgétaire 2016

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il précise qu'il y a une baisse de la DGF et d'autres aides donc des ressources financières en baisse. Au niveau du Bureau communautaire, essayer de faire des économies mais difficile surtout au niveau du service Enfance Jeunesse Loisirs car la grande partie du budget est les charges de personnel.

Il faudra également que le Conseil statue sur une augmentation ou pas des impôts et si augmentation, le pourcentage à ne pas dépasser.

Madame Nathalie DA COSTA. Responsable des finances, ajoute que le DOB 2016 est une estimation des chiffres et qu'elle est restée prudente (pwpt présenté en séance joint au compte-rendu).

Monsieur Philippe SMAGGHE, SALANS, indique qu'il ne souhaite pas rentrer dans la technicité mais demande si toutes les ressources sont bien intégrées ?

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable des finances, indique qu'aucune réponse n'a été faite par la Préfecture pour l'instant. Ce qui est sûre c'est la baisse d'environ 100 000 € de DGF. Un autre problème, le FPIC : celui-ci va dépendre de l'effort fiscal. Jura Nord est aujourd'hui bénéficiaire du FPIC mais demain, on peut être contributeur. Comme à l'heure d'aujourd'hui, aucune information à ce sujet à part le fait que si Jura Nord devient contributeur, la somme à intégrer pour le FPIC sera 90 % de la somme de l'année dernière.

Dernière choses : l'augmentation ou non des impôts.

Elle précise que le 1 million 286 d'excédent pour l'investissement se justifie car il n'y a pas eu beaucoup d'investissement sur l'année 2015.

Monsieur Philippe SMAGGHE, SALANS, demande quel est la part des communes au niveau du FPIC?

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable des finances, précise 130 000 €.

Monsieur Philippe SMAGGHE, SALANS, demande comment envisage les économies en respectant l'équilibre produits/recettes?

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable des finances, indique que beaucoup de charges de personnel car il y a eu beaucoup d'arrêts maladie et donc beaucoup de remplacement. La solution est envisagée un emploi d'avenir sur chaque site.

Monsieur le Président indique que l'année dernière le FPIC de la partie « commune » a été versé aux communes. Il est demandé cette année pour que le FPIC soit reversé en intégralité à Jura Nord. Est-ce que les communes sont prêtes ?

Il précise qu'il faut également se donner un pourcentage maximum d'augmentation des impôts car il est impossible d'augmenter de 15 %.

Il informe également de l'éventualité de mettre en place un pacte financier. La baisse de DGF n'est pas moindre. Le pacte financier permettrait que les communes n'augmentent pas mais uniquement la Communauté de Communes. Il indique que les collectivités qui ont mis en place ce pacte financier, ont eu une réelle baisse. Dans le pacte financier, le FPIC est intégré. Il précise que si Jura Nord a la totalité du FPIC, les subventions seront versées en totalité aux associations.

Monsieur Philippe SMAGGHE, SALANS, revient sur le débat de l'année dernière. Pour l'instant, c'est le Débat d'Orientation Budgétaire donc il faut prendre des réelles orientations. Si les élus sont courageux, comment s'oriente-t-on pour soutenir la culture car il faut subventionner l'école de musique et de danse selon les projets

qu'elle a et ensuite vient le FPIC et du coup la totalité du FPIC reviendra à Jura Nord car il y aura l'unanimité.

Monsieur Luc BEJEAN, MONTEPLAIN, précise qu'il n'est pas sûr que l'unanimité soit requise.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, s'interroge sur est-ce que l'on met l'esprit communautaire en avant ?

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, indique que pour l'instant aucun élément sur le FPIC n'est communiqué donc il est difficile d'envisager ce soir le pourcentage de celui-ci. Beaucoup de possibilité. Quelle est la politique économique, culturelle de la Communauté de Communes? Et ensuite vient la prise de décisions. Quels sont les investissements que la Communauté de Communes souhaite faire.

Monsieur le Président indique que le politique de Jura Nord est :

- Jeunesse : difficile de limiter le service.
- Economique : développement économique et aide immobilier des entreprises : la loi NOTRe transfère cette compétence aux Communautés de Communes dans sa totalité et supprime l'intérêt communautaire
- Associations et Culture : l'an dernier, 20 % en suspens et comme l'intégralité du FPIC n'a pas été versé à la Communauté de Communes, ce sont les communes qui ont reversé aux différentes associations.

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président, indique que le budget associations n'a pas baissé mais est réparti différemment.

Monsieur Christian RICHARD, ORCHAMPS, s'interroge sur est-ce que Jura Nord souhaite faire de l'animation culturelle ou de la culture ? Il faut également définir des critères d'attribution de subvention.

Monsieur le Président souligne que Jura Nord fait de son mieux pour la part culturelle et aimerait donner plus à l'école de musique, à La Carotte, aux Forges,...

Il ajoute que pour la partie investissement concerne :

- L'EMAJN
- PLUi (1ère partie)
- Projet de territoire (2ème partie)
- Début du gymnase

Voir également pour gérer certains projets en AP/CP : par exemple le projet du gymnase qui permettrait une meilleure visibilité sur plusieurs années.

Madame Joss BERNARD, DAMPIERRE, indique être surprise qu'en investissement on parle de l'école de musique et de danse alors que Jura Nord ne souhaite pas donner la totalité de la subvention.

Monsieur Christian RICHARD, ORCHAMPS, rejoint Joss BERNARD car si pas d'élèves à l'école de musique et de danse, le bâtiment sera vide.

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président, précise qu'en Commission a été proposé une étude sur le mode de gestion de l'EMAJN afin de trouver une solution.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, demande quelles sont les priorités ?

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, se demande si la seule priorité de la communauté de communes est l'Ecole de musique ? En outre, est-ce qu'en juin au moment du vote du FPIC, chacun prendra ses responsabilités ?

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, indique qu'il ne souhaite plus porter le projet de territoire de Jura Nord si les élus ne s'entendent pas sur les priorités de l'intercommunalité et s'ils n'ont pas l'esprit communautaire.

Monsieur Luc BEJEAN, MONTEPLAIN, indique que pour les petites communes, difficile aujourd'hui de s'engager sur le fait de ne pas percevoir le FPIC car au niveau des ressources, elles n'ont que la fiscalité. Entre le reversement du FPIC en intégralité à la Communauté de Communes et la mise en place d'un pacte financier, les petites communes comme la mienne auront du mal de s'en sortir.

Monsieur le Président répond que la collectivité voisine, ayant mis en place le pacte financier, peut venir expliquer lors des Conseils Municipaux ce qu'est le pacte financier et ajoute que les communes en difficulté financière peuvent avoir une solidarité.

Monsieur Luc BEJEAN, MONTEPLAIN, indique qu'il souhaitait faire une commune nouvelle.

Monsieur le Président conclue donc pour le DOB 2016 :

- Même BP 2015
- Augmentation de la fiscalité de 8 % maximum
- FPIC en totalité

Le Conseil Communautaire a débattu sur les orientations budgétaires 2016

b) Attributions de compensations définitives

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a validé le rapport définitif de la CLECT ainsi que les montants de l'option A.

Le rapport définitif et les attributions de compensation définitives pour une révision libre a été ensuite voté par l'EPCI et les communes membres.

Deux conditions de vote doivent être requises.

La commune d'Etrepigney a fait un recours auprès de la Préfecture du Jura demandant à ce que Jura Nord annule sa délibération relative aux attributions de compensation définitives. Jura Nord a voté l'option D « dite option D ».

Il indique que la loi de finances 2015 est flou et que le Préfet et le Sous-Préfet ont indiqué oralement que les conditions ne sont pas requises. Jura Nord est en attente de la position de l'Etat (Préfecture et Sous-Préfecture).

Monsieur Didier PEREZ, ETREPIGNEY, tient à justifier son recours. Il indique que la CLECT n'a pas été bonne. Pourquoi ne pas avoir repris l'emprunt de la commune d'Etrepigney? De plus, pourquoi les communes faisant partie d'un SIVOS ayant un excédent devraient payer l'antériorité de l'année 2014? Le SIVOS dont dépendait entre autres la commune d'Etrepigney, avait un excédent de 60 000 €.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, demande à ce que la CLECT se réunisse pour refaire l'évaluation ainsi que la détermination du mode de calcul des AC définitives.

Monsieur le Président indique que le rapport final a été voté et que la CLECT ne peut se réunir pour refaire le rapport.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, demande à ce que la CLECT soit recomposée si elle doit se réunir à nouveau.

Monsieur le Président indique que la CLECT est réglementée, un représentant par commune avec un suppléant. Ce n'est pas systématiquement le maire. Il propose de réunir la Conférence des Maires quand les services de l'Etat se seront positionnés afin d'en discuter ensemble.

Monsieur Didier PEREZ, ETREPIGNEY, s'interroge sur l'équité et la justice si un SIVOS a un excédent ? Est-ce l'option A qui est notifié si les délibérations ne sont pas concordantes ?

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable des finances, précise qu'effectivement deux conditions doivent être requises pour le vote de la révision libre « OPTION D ». Les deux conditions sont les suivantes :

- Majorité des deux tiers du Conseil Communautaire de l'EPCI,
- Unanimité de l'ensemble des communes membres de l'EPCI avec une délibération à la majorité simple de chaque commune.

Les résultats des SIVOS ont été intégrés totalement à la CCJN comme le prévoit la loi et confirmation par la CLECT et seules les communes avec des dépenses antérieures très importantes qui avaient une incidence

significative dans leur résultat de fonctionnement ont été sollicitées via une convention pour le remboursement des charges antérieures (sollicitation mais pas obligation...).

7. AFFAIRES GENERALES

a) Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes Jura Nord au Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Forêt de Chaux »

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Modalités de désignation

L'article L.2121-21 – alinéa 4 du CGCT dispose que le Conseil « peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Il est proposé de faire application de cet article pour la désignation de ce représentant au Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Forêt de Chaux ».

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT.

Désignation d'un représentant au Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Forêt de Chaux »

Il est proposé la candidature de Monsieur Gérome FASSENET, Président.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Gérome FASSENET, Président, comme représentant de la Communauté de Communes Jura Nord pour siéger au Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Forêt de Chaux ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0

8. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Sébastien HENGY, FRAISANS, demande si Jura Nord a connaissance de l'impact financier sur les futures communes qui vont intégrer Jura Nord ?

Monsieur le Président précise que pour l'instant les communes de Nord Ouest Jura ne savent pas trop où elles veulent aller. Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal sera tranché le 31/03/2016. Pour l'instant, uniquement le projet.

Monsieur le Préfet a convoqué les 12 communes de Nord Ouest Jura pour savoir ce qu'elles veulent faire.

Monsieur Rémy MARTIN, PETIT MERCEY, tient à faire des remarques sur la présentation du projet DRAC le 02/03. Tout d'abord, il n'y avait pas de concordance avec le discours car la personne qui est intervenue n'a pas du tout valorisée Jura Nord et regrette qu'il n'y ait pas eu une personne pour défendre le territoire. La deuxième remarque est qu'il n'a pas apprécié car il s'est dit que le temps a manqué pour faire ce rendu de projet alors qu'on en parle depuis un moment et il manquait quelques photos.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, informe que La Poste de Fraisans va changer ses horaires d'ouverture. Dorénavant, elle va ouvrir tous les matins et 1h30 les samedis matins (à confirmer). Il confirme que le prochain Conseil Communautaire (JEUDI 31 MARS 2016) se déroulera à Fraisans et demande si le Conseil préfère faire le Conseil Communautaire à la salle des Forges ou à la salle des fêtes. Le Conseil Communautaire acte pour faire la prochaine séance aux Forges.

Le Président lève la séance à 00h15.

Eric MONTIGNON, Vice-président Le Président, Gérome FASSENET